

Ce document est destiné à des investisseurs professionnels et contreparties éligibles. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination.

RAPPORT ESG 2022

M comme Mutuelle

Date de publication : juin 2023

Données au 31/12/2022



Ofi invest
Asset Management

Sommaire

I.Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (environnemental, social et de qualité de gouvernance).....	3
II.Intégration des critères Esg dans la stratégie d'investissement de M comme Mutuelle	5
III.Evaluation de l'empreinte carbone	12

I. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG (environnemental, social et de qualité de gouvernance)

Dans son Manifeste, M Comme Mutuelle rappelle que sa mission est de « prendre soin de la communauté de ses clients » et qu'elle a choisi d'être une entreprise « où il fait bon travailler » et « bonne pour le monde ». Les actions de la mutuelle s'inscrivent donc dans une démarche globale d'intégration des principes du développement durable dans le cadre de l'ensemble de ses activités et des relations qu'elle noue avec ses parties prenantes. En inscrivant ses engagements sur le long terme, M Comme Mutuelle souhaite ainsi devenir un acteur exemplaire par la recherche d'un alignement progressif sur les critères ESG, tant au niveau de son fonctionnement interne que de sa politique financière. La stratégie d'entreprise de M comme Mutuelle répond déjà aux exigences des trois critères ESG :

- E comme Environnement : Ayant comme ambition de devenir une entreprise « bonne pour le monde », M comme Mutuelle s'est concrètement engagée sur la voie du développement durable, ce qui lui a permis d'obtenir le label B-Corp démontrant la qualité de sa démarche sociale et environnementale priorisant le bien-être collectif.

Parallèlement, M Comme Mutuelle a décidé en 2022 de se faire accompagner par un prestataire dédié sur sa stratégie « bas carbone ». Cet accompagnement a démarré par une formation du Comité de direction et une sensibilisation de l'ensemble de l'encadrement sur les enjeux de l'énergie et du climat. Elle s'est poursuivie par la réalisation d'un bilan afin de mesurer l'empreinte carbone et la performance climatique de M Comme Mutuelle. Ce bilan sera le point de départ d'une stratégie et d'un plan de décarbonation.

- S comme Social : M comme Mutuelle s'est inscrit dans une démarche de progrès continu en termes de gestion des ressources humaines en conformité avec son Manifeste, qui proclame sa responsabilité, en tant qu'employeur, de « prendre soin de la communauté de collaborateurs ». Cette démarche a permis à M comme Mutuelle d'obtenir en 2022 la certification Great Place To Work pour la 2ème année consécutive.
- G comme Gouvernance : Les mutuelles sont des acteurs historiques de l'économie sociale et solidaire. S'inscrivant dans un cadre juridique spécifique, elles ont un fonctionnement interne et des activités fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elles adoptent par ailleurs un mode de gestion démocratique et participatif selon un principe d'égalité entre les adhérents : « un adhérent, une voix ». Les adhérents sont ainsi acteurs de la mutuelle, en ce qu'ils contribuent à son fonctionnement en participant à l'assemblée générale, directement ou indirectement au travers des délégués qu'ils élisent. Enfin, le conseil d'administration des mutuelles se compose d'administrateurs élus eux-mêmes par les membres de l'assemblée générale

M comme Mutuelle appuie son développement sur une gouvernance saine, transparente et efficace incluant la séparation des pouvoirs de décisions et de contrôle tout en mettant la maîtrise des risques humains, opérationnels et financiers au cœur de sa stratégie. Parallèlement à toutes ces démarches développées en interne, M comme Mutuelle a, depuis sa création, souhaité intégrer l'analyse des critères extra-financiers dits « ESG » dans une logique d'investisseur responsable de long terme. Ses clients seront informés de la prise en compte de ces critères par une publication annuelle sur le site de M comme Mutuelle.

M comme Mutuelle s'inscrivant dans une démarche d'acteur de territoire, nos investissements en actifs réels ou non cotés constituent des alternatives aux actions et obligations cotées tout en permettant d'avoir un impact en termes d'environnement et de soutien à l'économie et l'emploi de nos régions.

Au 31/12/2022, notre allocation d'actifs intègre différents types d'actifs réels :

- Immobilier pour environ 24 % (mixte direct / pierre « papier »)
- Dettes non cotées pour environ 3 % (fonds liquides ou fermés y compris mezzanine)

- Private equity pour environ 3 % (mixte FCPR régionaux et participations en direct)

Soit au total, environ 30 % des actifs de la Mutuelle.

Par ailleurs, notre logique d'investissement consiste à ne pas investir dans des sociétés dont la gouvernance s'est avérée déficiente (corruption, conflit d'intérêt...). Elle s'appuie aussi sur différentes conventions : Convention d'Ottawa – 1997 et Convention d'Oslo - 2007 s'agissant des armes, mais également des recommandations de l'OMS concernant l'exclusion du Tabac.

M Comme Mutuelle souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement en direct du charbon au plus tard en 2030. M Comme Mutuelle souhaite adopter une politique volontariste de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, avec un objectif de zéro investissement direct dans le pétrole d'ici 2050.

A date, il s'agit de respecter les obligations légales et dans un avenir proche, M comme Mutuelle déploiera une stratégie plus offensive et ambitieuse sur ces sujets.

II. Intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement de M comme Mutuelle

Notre démarche repose sur la conviction que les entités sur lesquelles nous investissons et qui, de manière fondamentale, intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) sont celles qui offrent les meilleures perspectives de performance à moyen/long terme et contribuent en même temps à un monde meilleur en ligne avec nos valeurs.

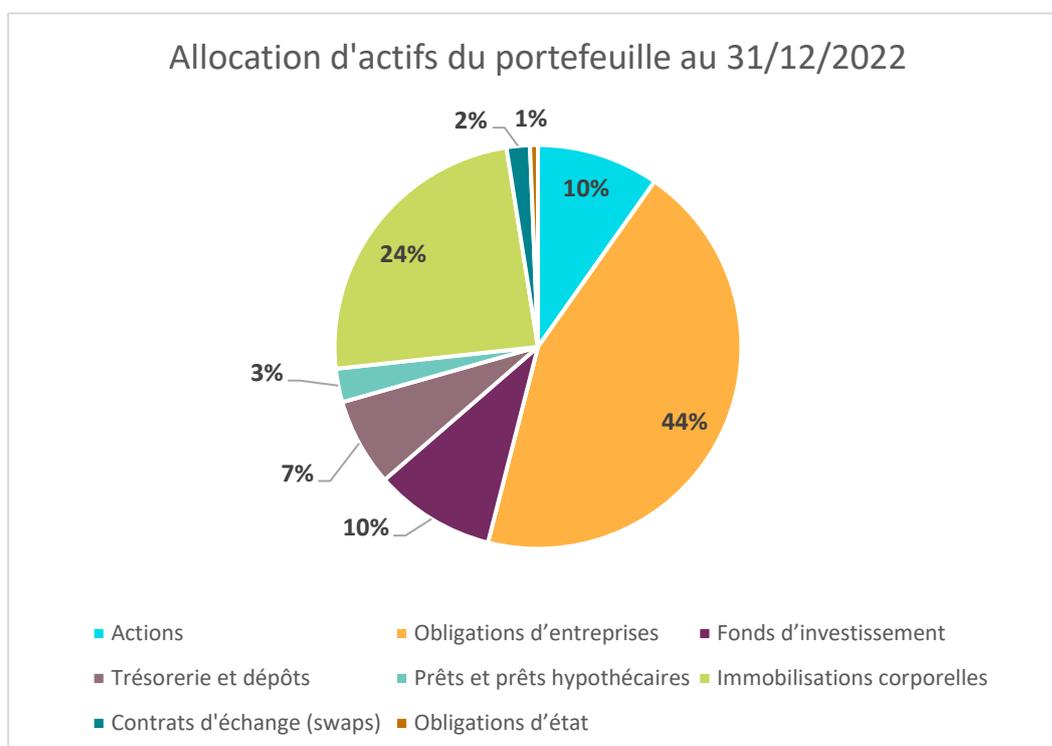
En tant que mutuelle et investisseur institutionnel responsable de long terme, M Comme Mutuelle s'engage à agir au mieux dans l'intérêt de ses clients tout en prenant en compte les défis majeurs de notre société. A ce titre, les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise prennent toute leur place dans les décisions d'investissement, M Comme Mutuelle ayant la conviction qu'elles contribuent au développement maîtrisé d'une économie durable tout en ayant un impact sociétal positif.

En effet, la prise en compte des impacts ESG permet, à la fois, d'éviter des sources de risques (réglementaires, image/réputation, financiers via amendes ou taxes) mais aussi de profiter d'opportunités d'investissement sur des entreprises qui sont en avance en termes de développement durable.

1. Périmètre et méthode

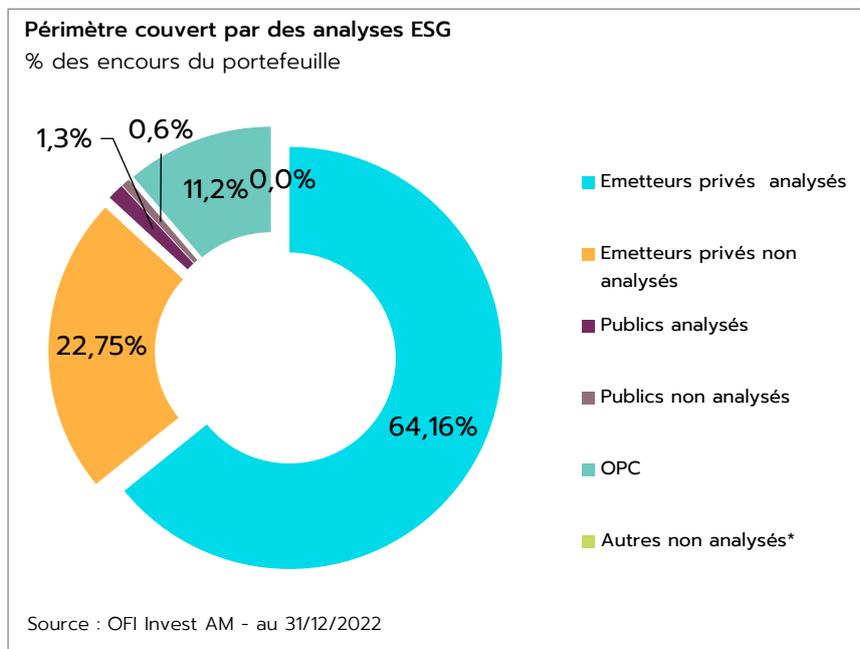
a) Périmètre analysé

Au 31/12/22, l'ensemble des actifs financiers de M comme Mutuelle se valorise à 94,6 MEUR dont 79% gérés en interne et 21% via un mandat de gestion dédié géré par une société de gestion d'origine mutualiste qui fait référence en matière d'intégration des critères ESG.



L'analyse ESG des actifs financiers décrite ci-dessous porte sur 61 MEUR (soit 64 % du total des actifs) car en sont exclus la trésorerie court terme, l'immobilier en direct, les fonds d'actions ou participations non cotées (private equity) qui font l'objet d'une politique dédiée.

Sur la base de ce périmètre (61 MEUR), l'analyse ESG des actifs financiers de M comme Mutuelle a été faite en transparence vis-à-vis des fonds (OPC) investis soit environ 3.879 lignes au total.



* La rubrique « Autres non analysés » concerne le cash, l'immobilier, le private equity et les fonds de dettes

Les résultats de l'analyse ESG du portefeuille sont comparés à titre indicatif :

- Pour les émetteurs privés, aux résultats de l'indice obligataire : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index, qui est un indice des obligations des entreprises émises en euro et de catégorie Investment Grade (Classe Investissement de bonne qualité). Cet indice est désigné par le terme de « Indice de référence » dans le présent rapport.
- Pour les Etats, aux résultats de l'analyse de l'ensemble des pays de l'OCDE. Pour tous les émetteurs, les deux périmètres (fonds ouverts et la totalité des encours) sont comparés entre eux à titre indicatif.

L'analyse ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI invest Asset Management. Celui-ci est composé de onze personnes, dont six en charge de l'analyse des enjeux sectoriels, de l'analyse des pratiques des émetteurs, ainsi que de l'analyse des controverses ESG.

b) Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des référentiels en matière de développement durable et de responsabilité sociale et sociétale des entreprises tels que le Pacte mondial, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et des réglementations européennes et nationales, l'équipe d'analyse ESG a établi une liste d'enjeux ESG regroupés sous onze grandes thématiques :



Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » exposée ci-dessus :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection résulte d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Les bonnes pratiques dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, dans le fonctionnement du Conseil comme dans les relations aux actionnaires minoritaires.

La notation de ces différentes sous-thématiques permet ensuite d'identifier et de noter 4 types de risques.



c) Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG se base sur plusieurs sources d'information :

- Des analyses d'agences de notation extra financières ;
- Des analyses et données issues de différents médias et brokers spécialisés ;
- Des analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi invest Asset Management, portant, entre autres, sur les controverses ESG et la gouvernance ;
- Des informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...) et communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

d) Résultats de l'analyse ESG

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse se traduit par une notation de chaque émetteur, qui reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Celle-ci s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

Les notes ESG des sociétés sont ensuite utilisées pour établir un score ISR propriétaire. Ce score ISR repose sur une approche « Best in Class ». Il s'agit d'un score relatif qui tient compte de la note ESG de l'émetteur par rapport à ses pairs au sein de son secteur ICB (niveau 2). Ce score ISR s'échelonne sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur score ISR du secteur.

Sur la base de cette approche « Best in Class », les sociétés d'un même secteur ICB niveau 2 sont classées en fonction de leur score ISR, puis regroupées en cinq catégories, représentant chacune 20% (pour les OPC ouverts) des émetteurs du secteur analysé :

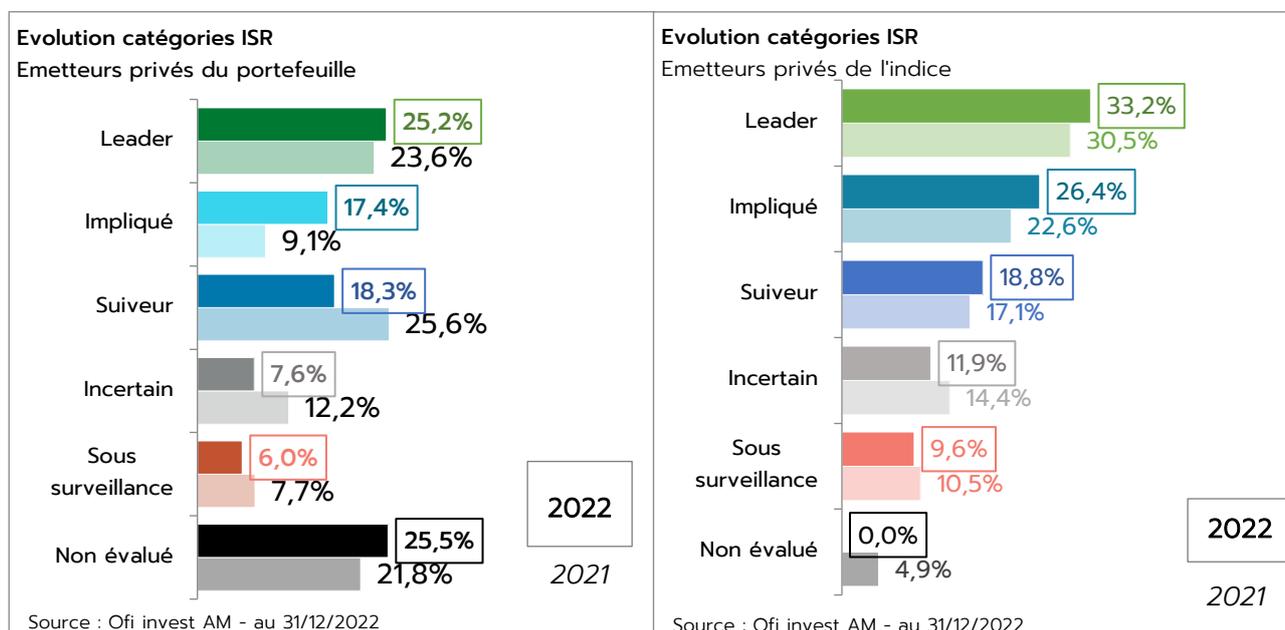
 LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
 IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
 SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
 INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
 SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

2. Résultats de l'analyse sur les émetteurs privés au 31 décembre 2022

a) Emetteurs privés

A fin 2022, 74.5% des encours du portefeuille « émetteurs privés » étaient couverts par une analyse ESG. L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs privés.

La répartition par catégories ISR des émetteurs privés était la suivante :



L'analyse ISR des émetteurs privés investis par M comme Mutuelle fait apparaître une évolution positive des contreparties faisant partie des « Leaders » et des « Impliqués » dont le poids cumulé passe de 32,7% à 42,6 % par rapport à fin 2021.

Les encours investis dans les catégories « Incertain » et « Sous Surveillance » proviennent soit d'émetteurs pour lequel un engagement est en cours, soit à des stratégies de gestion qui n'ont pas à ce stade obtenu le label ISR français. En effet, certaines stratégies sont encore en cours d'intégration d'une démarche ESG systématique, tandis que d'autres n'intégreront pas une exclusion des émetteurs en « Sous Surveillance » car ce sont des fonds délégués qui appliquent une démarche ESG différente de celle de M comme Mutuelle.

Au total, le poids cumulé des catégories « Incertain » et « Sous Surveillance » est en baisse puisqu'il s'établit à 13,6 % vs 19,9 % à fin 2021.

A noter aussi que, parmi les 6% du portefeuille investis en émetteurs privés appartenant à la catégorie « Sous Surveillance », un seul émetteur représente un poids supérieur à 1 %.

S'agissant des émetteurs privés « Non Evalué », l'augmentation de leurs poids en pourcentage est à relativiser car elle est due à une diminution de l'assiette de calcul. En effet, ces derniers représentent 13,2 M€ en 2022 contre 19.3 M€ en 2021.

a) Emetteurs publics

Le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

1. Les États membres de l'OCDE,
2. Cinq autres : la Roumanie, Malte, Chypre, la Croatie, et la Bulgarie.

À partir d'une liste générique fondée sur l'étude des textes internationaux et de référence du développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi invest Asset Management a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers.

La typologie de risques prise en compte pour élaborer le référentiel ESG des États est la suivante :

1. Risques économiques et financiers : Risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques.
2. Risques sur la stabilité politique : Risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes.
3. Risques sur la cohésion sociale : Risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services.
4. Risque sur les ressources naturelles : Risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

A partir de ces catégories de risques, le référentiel a été constitué de 10 enjeux, soit trois enjeux sur les piliers E et S et quatre enjeux sur le pilier G.

Les résultats de la notation ESG des Etats correspondent à la moyenne pondérée de l'évaluation de chaque enjeu. Un système de malus existe pour les États qui :

1. N'ont pas signé les conventions sur les mines anti personnelles et bombes à sous-munitions, ni sur les conventions autour des armes chimiques, et biologiques ;
2. N'ont pas ratifié le protocole de Kyoto et / ou l'Accord de Paris sur le climat ;
3. Figurent sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde ;
4. Sont répertoriées dans l'indice de Corruption (Corruption Index) de Transparency International ;
5. N'ont pas aboli la peine de mort.

Pour chacun de ces facteurs un malus de 0,25 points est appliqué sur la note ESG de l'Etat concerné.

Suite à cette approche, une note qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des états analysés. La note ESG est ensuite rebasée sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les états sont enfin répartis au sein de quintiles sur base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

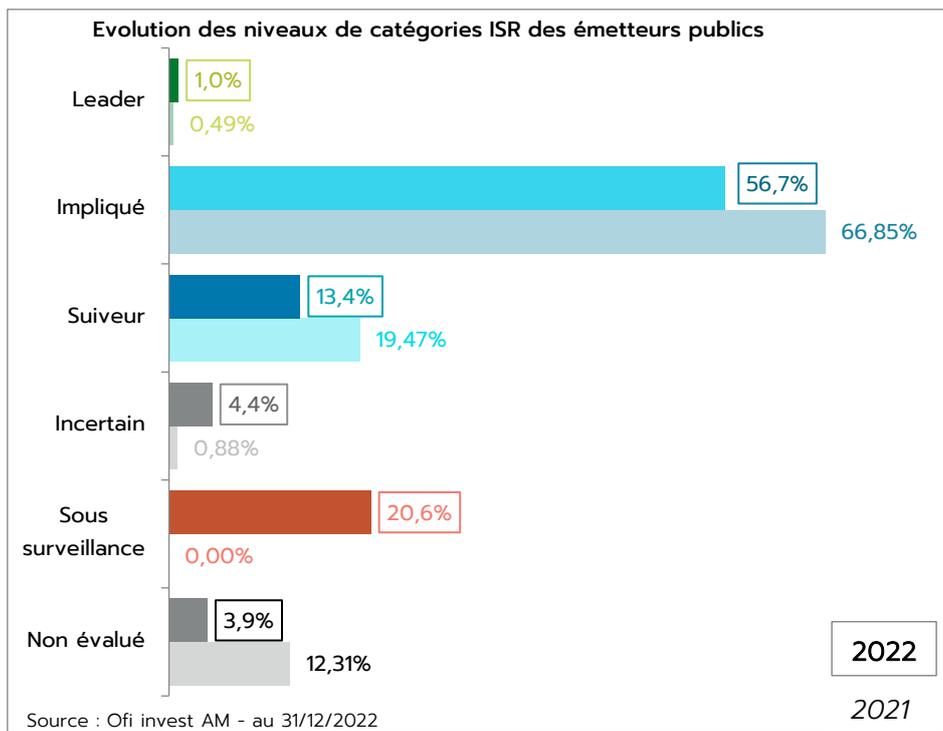
 LEADERS	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
 IMPLIQUÉS	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
 SUIVEURS	Enjeux ESG moyennement gérés
 INCERTAINS	Enjeux ESG faiblement gérés
 SOUS SURVEILLANCE	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse des émetteurs publics au 31 décembre 2022

A fin 2022, les émetteurs publics investis par M comme Mutuelle représentent 1.2 MEUR soit 1.3 % du total des actifs financiers.

L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours émetteurs publics.

La répartition par catégories ISR des émetteurs publics était la suivante :



III. Evaluation de l’empreinte carbone

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME – opérateur de l’État pour accompagner la transition écologique et énergétique) :

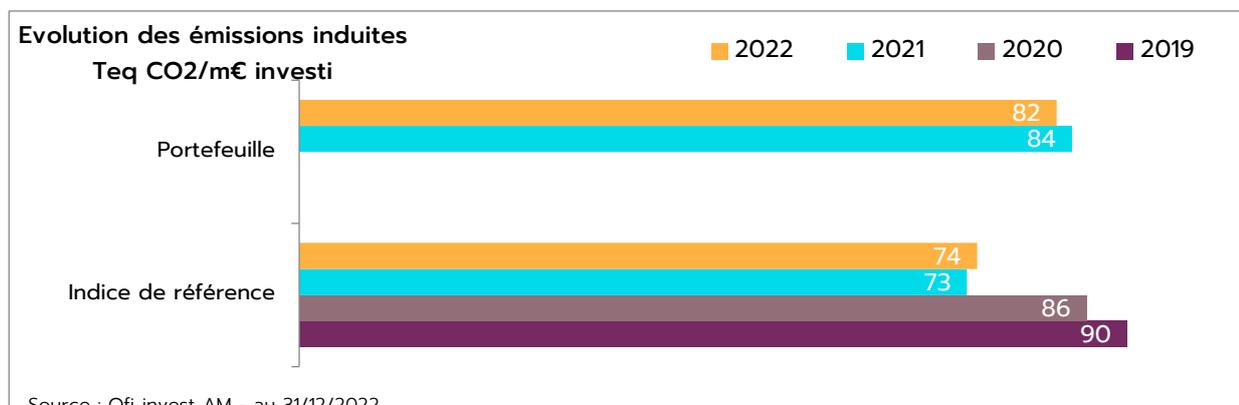
- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l’intérieur du périmètre organisationnel, c’est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l’organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d’enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d’électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l’organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l’organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l’achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l’organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

1. Émissions induites (Scopes 1 & 2)

a) Émetteurs privés

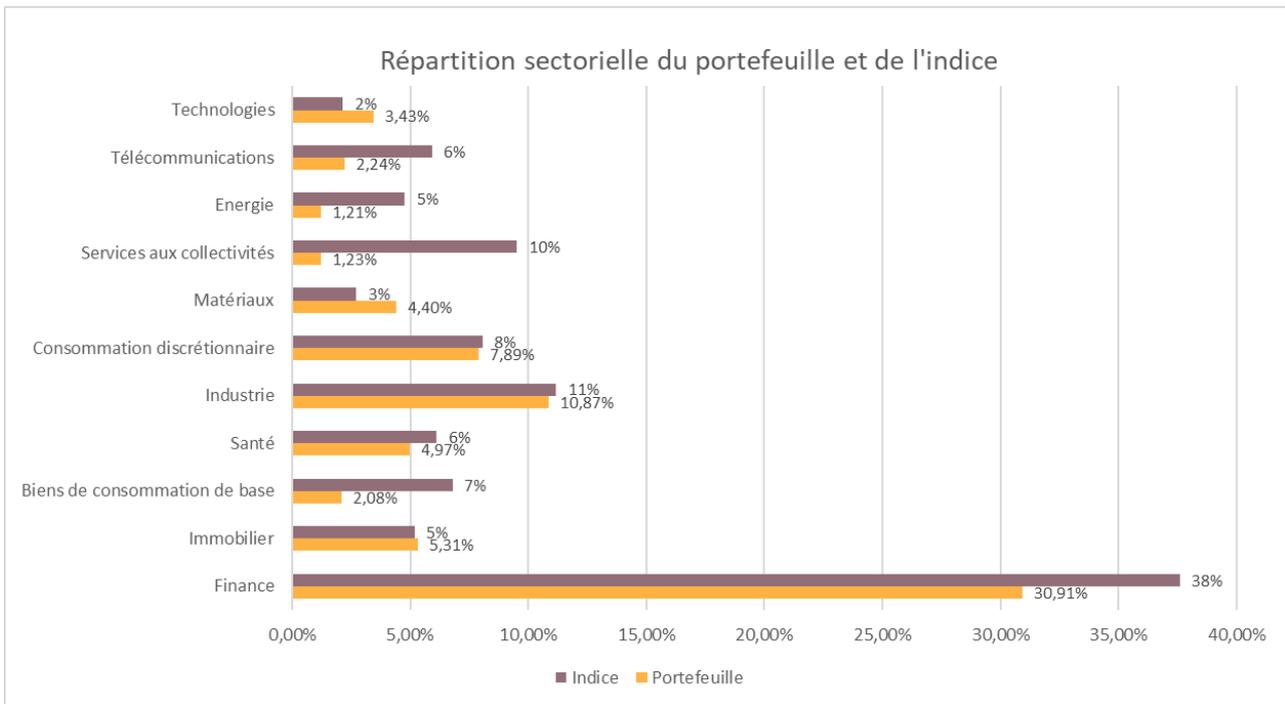
Le calcul des émissions induites a pour objectif d’évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu’il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d’euro investi.

Mode de calcul :
$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société (m€)}}$$

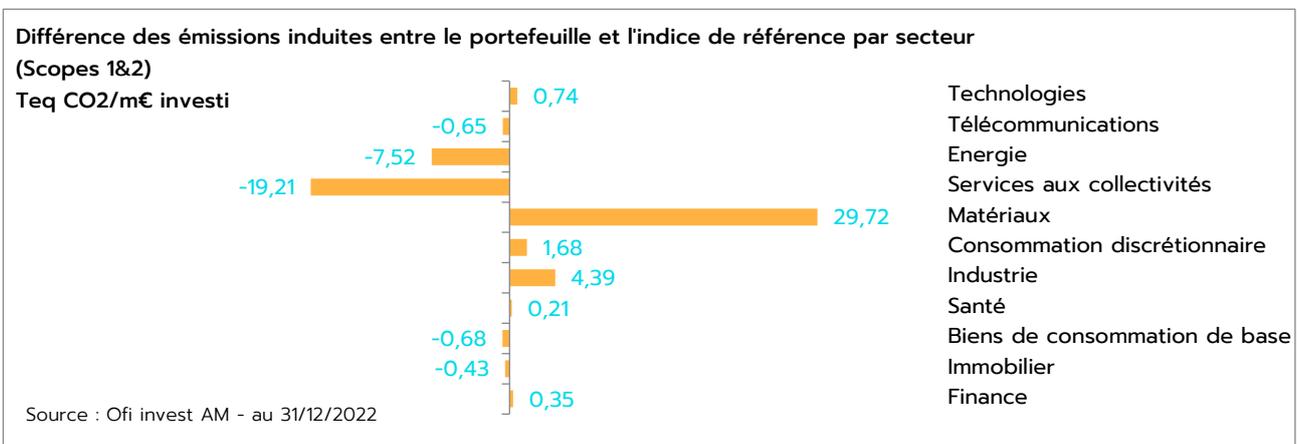


* Indice de référence : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

Le graphique ci-après indique la répartition sectorielle du portefeuille comparativement à l'indice de référence :



Le graphique ci-après indique l'écart entre les émissions induites des scopes 1 & 2 de l'indice de référence à celle du portefeuille à fin décembre :

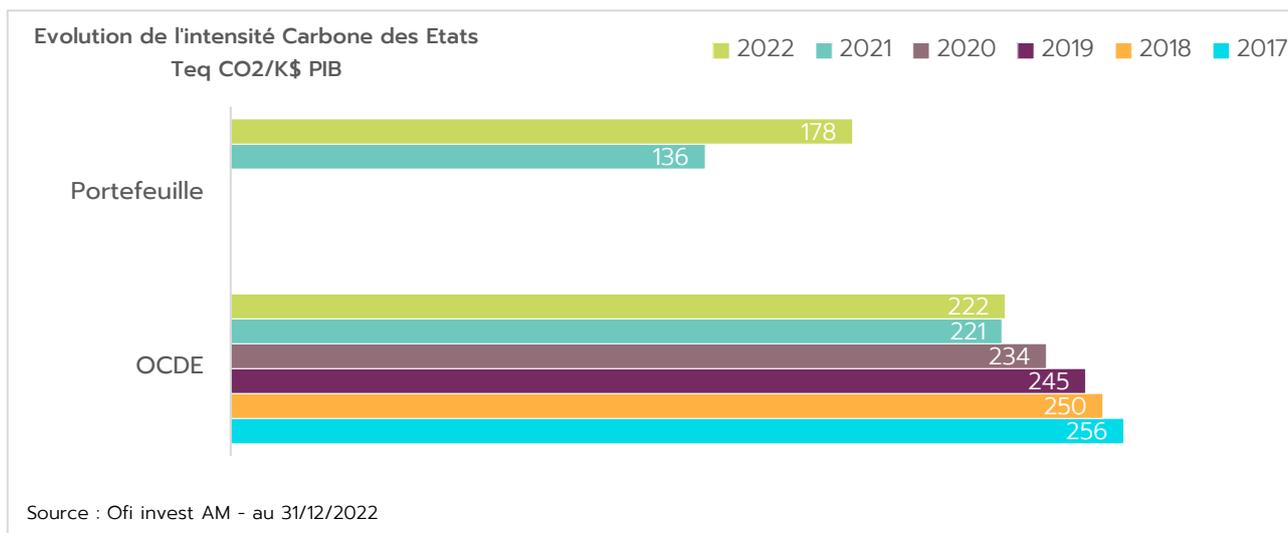


Les secteurs de l'Energie et des Services aux Collectivités sont ceux pour lesquels les émetteurs privés investis en portefeuille génèrent moins de CO2 par rapport à ceux de l'indice.

En revanche, les émetteurs privés appartenant au secteur des Matériaux sont ceux qui génèrent davantage de CO2 que ceux de l'indice, mais ce secteur ne représente que 4,4% des émetteurs du Portefeuille.

a) Émetteurs publics

Sur les émetteurs publics, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des émetteurs publics publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par millier de dollars de PIB. La moyenne pondérée des obligations d'émetteurs publics détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE1 :



Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs.

Cette mesure ne représente qu'une photographie statique à un instant t, illustrant les décisions passées, mais ne délivre pas d'informations sur la dynamique enclenchée. En effet, la baisse des émissions carbone ne suffit pas à adresser l'enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faible sans apporter de solutions directes.

Pour prendre en compte la contribution des entreprises à la transition énergétique et écologique et pour adopter une vision tournée vers l'avenir, l'alignement du portefeuille sur une trajectoire bas carbone peut constituer une approche plus appropriée.

SYNTHESE ET CONCLUSION :

La démarche globale d'intégration des critères extra-financiers dits ESG menée à la fois en interne ou au niveau de ses placements financiers s'inscrit dans une logique de progrès continu.

A ce titre, la politique d'investissement a été modifiée en 2022 afin de faire valider par le Conseil d'administration et d'indiquer de manière formelle la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement.

DISCLAIMERS

Ce document à caractère promotionnel est destiné exclusivement à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ofi invest Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ofi invest Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. Ofi invest Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'Ofi invest Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'Ofi invest Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Le(s) fonds mentionné(s) dans le document a/ont été agréé(s) par l'AMF ou la CSSF et est/sont autorisé(s) à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans le fonds. Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les règles de fonctionnement, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès d'Ofi invest Asset Management. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ofi invest Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ofi invest Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Dans l'hypothèse où un fonds fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

MSCI ESG Research LLC's (« MSCI ESG ») Fund Metrics products (the "Information") provide environmental, social and governance data with respect to underlying securities within more

than 23,000 multi-asset class Mutual Funds and ETFs globally. MSCI ESG is a Registered Investment Adviser under the Investment Adviser Act of 1940. MSCI ESG materials have not been submitted to, nor received approval from, the US SEC or any other regulatory body. None of the Information constitutes an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of any security, financial instrument or product trading strategy, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance, analysis, forecast or prediction. None of the Information can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user of the Information assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information.

Provider is a designated affiliate of MSCI ESG Research LLC ("ESG LLC" which is a Registered Investment Adviser under the United States Investment Adviser Act of 1940. From time to time, applicable laws, regulations and rules may require ESG LLC to disclose information to, or otherwise communicate with, Subscriber. Subscriber hereby agrees that ESG LLC may deliver any such information or other communication electronically. In this regard, Subscriber acknowledges that Subscriber has had the opportunity and will continue to have the opportunity to access ESG LLC's most recent ADV disclosure brochure required by Rule 204-3 under the Investment Advisers Act of 1940 through ESG LLC's website or www.adviserinfo.sec.gov. ESG LLC may send other required communications to Subscriber by e-mail. Subscriber may revoke this general consent to electronic delivery at any time, or Subscriber may request a hard copy of any particular document covered by this consent.



Cette publication a été établie à partir de données produites par la société Carbon4Finance (C4F). Ces données ne doivent en aucune manière être reproduites, utilisées, modifiées ou publiées de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit de la société C4F. Les données sont fournies « en l'état » sans qu'aucune garantie, expresse ou tacite, ne soit donnée. En particulier, aucun élément contenu dans cette publication ne doit être interprété comme une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, concernant la pertinence d'investir ou d'inclure des sociétés dans des univers et/ou des portefeuilles. La responsabilité de C4F ne saurait être recherchée pour toute erreur ou omission ou pour tout dommage découlant de l'utilisation de la présente publication et/ou des données qu'elle contient, de quelque manière que ce soit.